



# RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

## *Protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement du Canada et le ministère de la Protection de l'environnement de la République populaire de Chine concernant la coopération dans le domaine de l'environnement*

### CATÉGORIE DU SUJET :

Collaboration environnementale

### TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Bilatéral

### FORME :

Protocole d'entente

### ÉTAT :

- Signé le 16 avril 1993 avec l'Agence nationale de protection de l'environnement de la Chine (maintenant nommée le ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine).
- Renouvelé en 1998, en 2003 et 2010 et en 2017.

### MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES

#### PARTENAIRES :

**Responsables** : Environnement et Changement climatique Canada; et le ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine (qui portait le nom de ministère de la Protection de l'environnement de la République populaire de Chine avant mars 2018)

**Partenaires** : Affaires mondiales Canada; Autres ministères canadiens et chinois

### AUTRES RENSEIGNEMENTS :

#### Liens Web :

[Ambassade du Canada en Chine](#)

#### Personnes-ressources :

[Centre de renseignements d'ECCC](#)

### ÉDITION DU RECUEIL :

Février 2022

### RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Le protocole d'entente concernant la coopération dans le domaine de l'environnement entre le Canada et la Chine a été signé à Beijing en décembre 2017. Il établit une tribune de coopération et d'action sur une base permanente sur la protection de l'environnement et le développement durable. En vertu du PE, les deux parties mettront au point de façon bilatérale des dialogues stratégiques et des activités de coopération dans des domaines tels que la gestion de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des produits chimiques, la gestion des situations d'urgence environnementale, l'application des lois et règlements en matière d'environnement, la conservation de la biodiversité, les aires protégées, la croissance et le développement respectueux de l'environnement. Un processus de dialogue de niveau ministériel sur l'environnement a été mis en place par les deux parties. Les résultats du dialogue fournissent une orientation à la collaboration établie conformément au PE.

### OBJECTIF

Promouvoir la coopération entre le Canada et la Chine sur la protection de l'environnement et sa viabilité, pour protéger la santé et le bien-être des populations et de l'environnement des deux pays.

### ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Afin de mettre en œuvre le présent protocole d'entente, les deux parties établiront des partenariats et faciliteront le dialogue en développant les communications, la coopération et le réseautage entre les agences, les organisations et les entreprises de protection de l'environnement de leurs pays respectifs.

Un dialogue de niveau ministériel en matière d'environnement est mis en place pour faciliter les discussions et les échanges sur le plan des enjeux politiques bilatéraux, des tendances mondiales et des questions émergentes de la protection environnementale. De plus, les plans de travail bisannuels en coopération sont établis par l'entremise du comité conjoint bilatéral au

niveau des DG sur la coopération environnementale (CCCE) dans des domaines d'intérêt mutuel.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus comprennent l'échange de pratiques exemplaires et d'expertise afin d'améliorer la protection de l'environnement dans les deux pays.

## PARTICIPATION DU CANADA

Environnement et Changement climatique Canada a un long passé de collaboration réussie avec la Chine qui remonte au milieu des années 1980 au sujet de questions environnementales d'intérêt mutuel.

Le ministère a collaboré avec la Chine sur certaines questions ayant trait à la protection de l'environnement, et aux changements climatiques.

L'engagement avec la Chine est une composante essentielle du mandat d'Environnement et Changement climatique Canada, qui vise à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement naturel du Canada, étant donné que les problèmes environnementaux ne s'arrêtent pas aux frontières politiques.

## RÉSULTATS ET PROGRÈS

### **Activités**

Depuis le renouvellement du PE en décembre 2017, la relation entre ECCC et le MEE (anciennement le MOE) a donné lieu à de nombreuses activités en collaboration.

La 10<sup>e</sup> réunion du CCCE a eu lieu à Vancouver, au Canada, en mars 2018. Elle offrait trois ateliers thématiques sur la qualité de l'air, la gestion des produits chimiques et l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les questions de l'environnement et les changements climatiques. Au cours de la réunion, les deux parties ont approuvé le plan de travail bilatéral bisannuel illustrant les activités de coopération pour 2018-2020, dans les domaines de la qualité de l'air, de la biodiversité, de la gestion des produits chimiques, de la gestion de l'eau, de la technologie propre et du rapport entre les sexes.

De plus, le deuxième dialogue ministériel sur l'environnement s'est déroulé à Beijing en novembre 2018, en marge de l'assemblée générale annuelle du Conseil chinois.